Image not found or type unknown

Indivision avance sur héritage en cours

Par **Syleda**, le **23/07/2020** à **00:07**

Des propriétés de feu mon père ont été vendu, il en reste une à vendre, le notaire en charge de la succession a l'argent, les autres héritiers ne veulent pas me faire une avance de fond, est ce légal ? Je n'ai aucun revenu et me nourris en faisant les poubelles. La croix rouge de mon quartier ne donne aucun légumes et fruits frais. À cause de ma santé, je ne peux pas manger de sel, de sucre, de poivre et est des allergies alimentaires. Ai je un recours autre que l'accord des autres indivisionaires.

Merci de votre reponse

Par **youris**, le **23/07/2020** à **08:49**

bonjour,

le notaire n'effectuera pas le partage de l'actif de la succession sans l'accord de tous les héritiers.

au vu de votre situation, pourquoi les autres héritiers refusent-ils un versement partiel des fonds ?

pourquoi ne percevez-vous pas le RSA ?

votre état de santé vous empêche-t-il de travailler ?

Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés